

biensveillants usuriers pour prêter de l'argent à des fils de famille dans l'embarras; il a tenté de lancer des décaisés dans le port sauveur d'un brillant mariage.

Toujours il était à la veille de conclure une affaire mirabolante; mais rien, rien ne venait. Récemment il avait été mêlé à l'affaire de cette femme qui soutirait l'argent à des gogos sous prétexte d'organiser un pèlerinage à Jérusalem et qui s'est fait condamner à six mois de prison.

Rien ne lui réussissait plus. Sa fille, qui est mariée à Cognac, lui envoyait une pension de dix francs par quinzaine; mais la pension n'était pas régulière et ne fut pas remise le 1er septembre. La chambre de la rue de la Parcheminerie, qui coûtait dix-huit francs par mois, restait due depuis trois échéances. Il y a peu de temps il était parvenu à se faire inscrire au bureau de bienfaisance, qui lui donnait trois francs par mois; à certains jours il lui arrivait encore de manger, mais le plus souvent il grelottait d'inanition, il tombait. On l'avait ramassé devant le Bon-Marché, et les employés du magasin s'étaient cotisés pour payer le fiacre qui le ramena chez lui.

Samedi dernier, le baron Barjard, ancien préfet de l'Empire, rencontra son logeur; il était encore héroïquement propre, mais sa mine causait autant d'effroi que de pitié. Il avoua n'avoir rien pris depuis quarante-huit heures; le logeur sortit ce qu'il avait de monnaie dans sa poche et le lui remit: c'étaient seize sous. Dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures, il se trouva malade et appela. On lui monta du thé au rhum et on le reconforta tant bien que mal; on le tint au chaud; mais le matin, en entrant dans sa chambre, on le trouva hors de son lit et roulé à terre; il était mort. Le médecin a déclaré que les privations l'avaient miné et qu'il succombait à la rupture d'un anévrysme.

Son porte-monnaie contenait encore trois sous.

LES RÉGIMENTS DE RÉSERVE

Paris, 7 septembre. Les régiments mixtes que nous allons voir aux grandes manœuvres disparaîtront bientôt après, comme nous l'avons déjà dit, pour faire place aux régiments de réserve. Cette transformation est chose accomplie sur le papier, et nous pouvons dès aujourd'hui en exposer les lignes principales à nos lecteurs.

L'augmentation des ressources en réservistes qui résultera de l'application de la loi du 19 juillet 1892 permettra de constituer dans chaque subdivision de région deux régiments composés uniquement d'hommes appartenant à l'effectif de paix, à la disponibilité ou à la réserve de l'armée active.

En conséquence, les régiments mixtes, comprenant à la fois des bataillons actifs et territoriaux, seront supprimés et remplacés par des régiments de réserve qui seront mobilisés au titre de l'armée active et qui porteront les numéros des régiments mixtes actuels.

Cette organisation nouvelle, qui intéresse des centaines de mille hommes, sera réglée sur les bases suivantes: 1° Chacun des deux régiments organisés par subdivision comprendra sur le pied de guerre 3 bataillons. Il sera, en outre, créé, pour ces deux régiments, un dépôt commun dont l'effectif sera d'environ 2,000 hommes répartis en 6 compagnies.

Les états-majors de ces deux régiments mobilisés auront respectivement la composition numérique actuellement prévue pour l'état-major du régiment subdivisionnaire et pour celui du régiment mixte.

Les bataillons seront constitués aux effectifs de guerre actuels et avec majoration de 15 0/0. L'effectif réel du dépôt commun aux deux régiments se composera de l'excédent des ressources qui existera après la constitution de la partie mobile des deux régiments.

Les hommes appartenant à chaque classe de réserve seront répartis entre le régiment actif et le régiment de réserve. On affectera de préférence au régiment actif les hommes résidant au lieu même de mobilisation de ce corps de troupes ou dans un rayon aussi peu étendu que possible.

Le dépôt commun aux deux régiments recevra les hommes les moins exercés de la subdivision de région.

En ce qui concerne les sous-officiers, les ressources seront en général supérieures aux effectifs de guerre nécessaires. Mais il existera dans la plupart des régiments des déficits en caporaux. Ils seront comblés par des nominations faites dans la réserve de l'armée active.

Toutefois, dans les régiments qui auront des excédents de sous-officiers, il sera inutile de remplir toutes les vacances dans le grade de caporal; les emplois de ce dernier grade pourront être remplis par des sergents.

Quant à la constitution des cadres d'officiers, elle fera l'objet d'instructions qui seront envoyées du ministère après les grandes manœuvres.

LES BELGES AU CONGO

Marseille, 7 septembre. Il résulte d'une correspondance particulière arrivée par le paquebot *Sambouk*, qu'au départ du courrier on ne savait rien sur le Bas-Congo de l'échec de la mission Hodister.

Cette correspondance rappelle que nos paquebots ne touchent plus à l'estuaire du fleuve, les maisons libres ayant été pour ainsi dire expulsées. L'ostracisme commercial ne s'étend pas seulement sur la côte, mais dans l'intérieur, où les agents de l'Etat libre gouvernement d'une façon absolue, sans contrôle, à la façon de Tipou-Tib et des autres traitants d'esclaves.

C'est un peu pour cacher leurs exploits qu'ils sont allés jusqu'à molester leurs compatriotes. Un agent de l'Etat, en arrivant ici, cesse d'être Belge pour devenir exclusivement Congolais et il serait injuste de faire supporter à tout un peuple la tyrannie de quelques aventuriers qui assure-t-on, reçoivent malheureusement les encouragements et le mot d'ordre de Bruxelles.

Suivant une autre lettre reçue par un négociant de Marseille, les Belges sont en train de se préparer, comme les Allemands dans l'Est-Africain, un terrible réveil.

belge auquel un agent portugais montrait une carte française bien au-delà de l'Oubanghi, vers la zone d'influence anglaise, à l'ouest du Nyazouy.

« Nous ne comprenons pas les Français. Ils sont incapables de coloniser et de faire produire ces territoires. Leur seule ambition est de réserver une grande place à l'activité de notre race dans l'avenir. Or, en avançant avec eux, les pays que nous prenons sont presque français, puisqu'on n'y entendra que la langue française ».

M. de Pommevray a été tué, dit-on: cela ne nous surprend pas, pas plus que ne nous surprendra l'expulsion forcée des agents de l'Etat, le jour où ils voudront agir à l'extérieur de la façon dont ils ont agi ici. Ils se repentiront peut-être ce jour-là d'avoir fourni de la poudre aux Arabes et de leur avoir enlevé leurs convois d'esclaves, esclaves qu'on libère en les dirigeant sur les chantiers du chemin de fer de Matatie et dans les postes où la manière dont ils sont traités leur ferait regretter de ne pas être restés entre les mains de leurs premiers maîtres.

LE CHOLERA

EN FRANCE

Paris, 7 septembre. M. Loubet demandera aux Chambres, par un projet qu'il déposera à la rentrée, des croix supplémentaires de la Légion d'honneur pour récompenser les personnes dont le dévouement lui a été signalé déjà au Havre ou pourrait lui être ultérieurement signalé, au sujet de l'application des mesures contre l'épidémie cholérique.

Le président du conseil doit s'entendre avec le ministre de la marine, afin d'attribuer un certain nombre de commandements de l'Etat aux chantiers du Havre, afin d'atténuer la crise ouvrière que l'épidémie cholérique a déterminée dans ce port, en arrêtant les grands transports maritimes.

Paris, 7 septembre. Il y a eu hier à Paris 41 cas nouveaux et 26 décès; dans la banlieue, 9 cas nouveaux et 16 décès.

On signale 2 décès à Orléans. A Rouen, il y a encore 40 cholériques dans les hôpitaux. A Oissel, l'épidémie a presque disparu. On ne signale que la mort d'une vieille femme de quatre-vingt-deux ans, qui avait voulu soigner les cholériques malgré son grand âge.

Par contre, on signale une certaine aggravation de l'épidémie à Cantelou. Un des cas signalés serait très grave.

Paris, 7 septembre. Hier, à Paris, les chiffres officiels ont été de 80 cas et 35 décès; dans la banlieue, de 32 cas et 21 décès.

Au Havre, 27 cas et 7 décès.

A L'ÉTRANGER

Montréal, 7 septembre. Le conseil d'hygiène provinciale a interdit toute communication avec les ports de Hambourg, le Havre et Anvers.

Madrid, 7 septembre. Le chargé d'affaires d'Allemagne à Madrid a rendu visite aujourd'hui au ministre de l'intérieur, auquel il s'est plaint des mesures de rigueur des employés dans les ports espagnols contre les navires allemands. Le ministre a répondu que l'intérêt de la santé publique exigeait qu'on prit des mesures contre toutes les provenances des points contaminés par le choléra ou suspects.

Bucharest, 7 septembre. Tous les points de communication entre la Roumanie et la Bukovine sont fermés à l'entrée et au transit des voyageurs et des marchandises, excepté à Burdujeni, où l'on exerce des visites sanitaires à l'égard des voyageurs et où l'on opérera la désinfection de leurs bagages. Un bulletin officiel prescrit des quarantaines. L'état sanitaire est parfait dans tout le pays.

L'Indépendance roumaine annonce que le conseil des ministres de jeudi, sous la présidence du roi, décidera si les grandes manœuvres devront être contremandées.

Hambourg, 7 septembre. On a notifié, d'hier midi à aujourd'hui midi, 703 nouveaux cas de choléra et 333 décès.

Saint-Petersbourg, 7 septembre. Les cas de choléra qui avaient diminué pendant quelque temps sont plus nombreux.

Il y a eu 138 cas et 34 décès. Le total pour toute la Russie, au 4 septembre, est d'environ 4 780 cas et 2 350 décès.

Les Grandes Manœuvres

Montmorillon, 7 septembre. C'est aujourd'hui le jour du repos pour les troupes.

L'intérêt un peu languissant qui s'attachait aux manœuvres va se relever demain par l'arrivée des divisions mixtes des 5e et 17e corps.

La première, on le sait, débarquera à Poitiers et la seconde à Ruffec. Comme l'importance qu'on attache cette année aux grandes manœuvres du Poitou réside essentiellement dans la participation des territoriaux, toutes les opérations secondaires disparaissent devant ce débarquement.

Au moment même où s'effectuent, se poursuivent, il est vrai, dans les 9e et 12e corps, des manœuvres de division contre division, mais les combats qui seront livrés n'ont d'autre but que de réaliser la concentration finale de chaque année, et malgré la latitude laissée aux généraux de division, leurs mouvements ne sauraient attirer particulièrement l'attention.

se retirera légèrement au sud, sa cavalerie occupera Courrieux.

La télégraphie militaire a relié ce soir les états-majors divisionnaires avec ceux des corps d'armée. L'ombilic télégraphique de la presse vient de passer à Château-Ponsac, se rendant à Montmorillon.

Castres, 7 septembre. Deux divisions du 16e corps d'armée se sont rencontrées ce matin à Cagnac.

Les manœuvres ont eu lieu par une radieuse matinée. Les troupes sont pleines d'entrain, elles ne semblent pas du tout fatiguées, malgré les rudes marches qu'elles ont déjà faites.

La 31e division qui venait de Lautrec, avait pour mission de couper la route de Castres, à la 32e qui descendait des vallées de l'Aude, menaçait d'enlever le Tarn.

Après avoir passé l'Agout, la 2e division s'était solidement établie vers Cugnac, portant sa droite jusqu'à l'herminette de Saint-Martin, en occupant un pont d'un kilomètre.

Vaillamment elle a soutenu l'effort de la 31e division, qui pourtant, après un combat de trois heures, l'a culbutée dans l'Agout, qu'elle n'aurait pas pu passer très vite dans la réalité, ce cours d'eau étant très large et profond, et la division n'ayant pour tout passage qu'un seul pont.

A dix heures, l'ordre de cesser le feu se fait entendre. Demain repos.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Madrid, 7 septembre. Une affaire mystérieuse qui passionne toute la population vient de se passer à Saint-Sébastien. Il y a deux jours, les pêcheurs amenaient sur la plage une chaloupe qu'ils avaient rencontrée en pleine mer, dans laquelle se trouvait un jeune Français qui disait avoir erré en mer depuis six jours, ne sachant ni ramer ni diriger son embarcation.

Mais bientôt se présenta le propriétaire de la barque, disant qu'il était à la recherche de son bateau depuis plusieurs jours. Il avait parcouru vainement tous les ports environnants et avait été avisé cependant que sa barque avait été aperçue en pleine mer, montée par quatre personnes.

Questionné sur ces faits, le jeune homme a refusé de donner des explications. On a trouvé sur lui un revolver et un sac de cartouches.

Comme cela coïncide avec la découverte du cadavre d'une jeune personne élégante rejetée sur le rivage, les autorités locales présumant qu'elles se trouvent en présence d'un drame mystérieux.

Le jeune homme, qui n'a pas voulu se départir de son silence obstiné, a été écroué en prison. Il a déclaré s'appeler Louis Raymond, et tantôt il dit être originaire de Lyon, tantôt de Paris.

Dépêches Diverses

UN NOUVEAU CRIME A DÉERLICK. Roubaix, 7 septembre. Encore un crime à Déerlick. D'puis un certain temps, deux jeunes gens de cette commune, qui travaillaient à Roubaix dans un tissage, s'en voulaient à mort. Ils se nomment Jules Gabriel et Joseph Demuynek.

Dans la nuit de dimanche à lundi, ils étaient à boire avec d'autres jeunes gens au « Pigeon Voyageur », rue de l'Ecole, à Déerlick, quand Demuynek sortit pour rentrer chez lui.

A peine eut-il fait cinquante mètres que Gabriel et un nommé Ovaert se ruèrent sur lui et lui donnèrent trois coups de couteau.

Demuynek tomba, baignant dans son sang; les meurtriers prirent la fuite. Les plaintes du blessé attirèrent les voisins, il fut relevé et transporté chez lui; l'une des blessures, très grave, dans la région du cœur, est profonde de huit centimètres et a traversé le poumon. Elle met ses jours en danger.

Le parquet a commencé une enquête. Demuynek, interrogé, dit n'avoir point reconnu ses agresseurs.

Néanmoins, Gabriel a été arrêté et emprisonné.

FRANCAIS ET PIEMONTAIS. Toulon, 7 septembre. Une rixe sanglante a éclaté, hier soir, dans une auberge, à Saint-Tropez, entre les ouvriers français et piémontais.

Un ouvrier a eu le crâne ouvert; il a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

EXPLOSION A ALGER. Alger, 7 septembre. Une explosion de poudre s'est produite hier à la Maison-Carrée, dans le magasin d'un épicer mozabite. Deux Mozabites ont été tués. Un Européen a été légèrement blessé.

nines simples, mais de grande distinction.

La fantaisie entre pour beaucoup dans les façons et les garnitures où les rubans jouent un rôle important. Que n'a-t-on pas inventé pour en faire une coquetterie toujours gracieuse et nouvelle? Tantôt ils tournent autour de la taille en plusieurs rangs formant corset; on les pose en bretelles, en aiguillettes. On met aussi des rubans flottants aux camails, aux mantes, les noués sont dans la période ascendante ainsi que les rubans posés à plat.

Les corsages de fantaisie continuent à jouer d'un succès sérieux, d'abord à leur élégance, mais aussi à leur commodité et à l'économie qu'ils font réaliser, car ils remplacent avec avantage un corsage qui n'est plus à la mode, et dont le manque d'étoffe empêche le rajustement. Il faut beaucoup d'ampleur pour les manches, et le surpassement du chic d'une toilette consiste dans le cachet qu'on leur donne cette saison. On les fait courtes, ne dépassant pas le coude, et très bouffantes moins en hauteur qu'en largeur, ce qui permet le gant long et donne aussi beaucoup d'élégance à la mise, car il est incontestable que l'avant-bras ganté de suède de nuance claire, occasionne une dépense qui n'est pas à la portée, de toutes les femmes.

Le temps des robes légères de baliste, mousseline ou autres, est passé; on sent le besoin de dissimuler ses toilettes claires sous un vêtement de demi-saison, et ce premier petit frisson nous prévient qu'il faut songer aux costumes d'automne, d'hiver même.

Comme vêtement nouveau, le paletot-sac dominera; on le variera à l'infini, tantôt en drap uni avec doubles coutures piquées, et croisé sur deux rangs de gros boutons de macre ou de corozo, car la nacre revient excessivement cher; il ressemblera ainsi à un pardessus masculin. Ou bien en velours, en soierie fantaisie, il se garnira de passementerie plate, de fourrures Thibet noir, astrakan, et prendra alors une allure plus coquette, plus seyante que droit comme un sac.

Des collets, pélerines, camails se porteront encore, chaudement doublés de ouatine, de fourrure; ils s'arrêteront à mi-jupon.

La blouse russe, même longue, avec ou sans ceinture, ornée de galon et de marabout, ira bien aux femmes grandes et minces.

Enfin, la longue redingote croisée à larges revers Directeur, la douillette à capuchon et le grand mac-farlane de pluie seront les formes des vêtements longs.

On voit qu'il n'y aura que l'embarras du choix et que chacune pourra prendre la forme qui lui ira le mieux.

Les fabricants ont préparé des tissus merveilleux où les tons les plus dissimulables sont réunis et forment les plus chatoyants reflets. Plus beaucoup d'uni. Des lainages panachés comme un arc-en-ciel, bouclés, côtelés, à rayures multicolores. Le fond tout différent des dispositions en relief, qui seront veloutées et glacées. On appelle glacés les tissus changeants.

Le serge armurée, les laines zibelines remplaceront le drap, un peu abandonné. L'écosais aura une grande vogue en tartan, en velours, en popeline à rayures chenillées.

L'épinglé, le velours « miroir » surtout, prendra la première place parmi les riches étoffes. Décrire tous les tons chatoyants de ces tissus miroitants est impossible; celui-ci vif des reflets argentés; cet autre bleu est tissé sur une trame jonquille; le rose s'alliera au mauve, etc.

Les grandes maisons de soieries de Lyon ont envoyé à l'Exposition des arts de la femme, au palais de l'Industrie, des spécimens de tous ces tissus, si beaux qu'ils semblent faits pour habiller quelque princesse de féerie.

Les robes seront décidément de forme Empire et un peu Directeur, la taille raccourcie par toutes sortes de ceintures; on verra alors une recrudescence de vestes courtes figaro, zouave, pouvant s'adapter avec le genre nouveau.

Les jupes, toujours plates, légèrement froncées devant et derrière; par côté une pointe de biais vient se réunir aux deux côtés droit fil.

Les galons de broderie fine, les passementeries perlées, seront mélangés de fourrures et se poseront en garnitures lasses tout autour des jupes.

Comme tenues préférées: le vert, le prune, le castor, depuis les tons les plus clairs, pour céramique jusqu'aux tons les plus foncés pour les costumes de ville.

Un peu de rouge aussi dans les longs vêtements de théâtre, de soirée.

On a porté tant de diamants depuis quelques années, tant de perles fines depuis près de deux ans, que l'on semble vouloir remettre en honneur tout seul et sans adjonctions à la mode, comme le portaient les femmes vers la moitié de ce siècle, et plusieurs parures, du plus riche effet, ont été aperçues, en ces temps derniers, dans les luxueuses corbeilles des dîners et aristocratiques mariages parisiens.

On dit même, après les desiderata exprimés par un grand nombre des grands dispensateurs des modes féminines et mondaines, que nous verrons cet hiver reparaître le corail, dont on a, peut-être sans savoir pourquoi, voté depuis trop longtemps l'ostracisme.

Gants et chaussures sont aussi toujours choses auxquelles on s'intéresse au moins autant qu'à toutes les autres. Aussi, nous exprimons-nous de dire que les bas noirs, dont on s'informe toujours avec tant de sollicitude, ne cessent point d'être les préférés de la mode; et on les voit surtout, unis ou brodés, avec les petits souliers décollés ou à barrettes.

Et certaines femmes, dont le pied pourrait paraître grand avec une bottine ou des bas de couleur, verra son pied admiré avec des bas de soie noire et un petit soulier à barrettes.

C'est là un des secrets de la coquetterie qui est bien innocent d'exploiter, même lorsque l'on ne voudrait en faire qu'un simple jeu.

redingote trop courte, le chapeau trop étroit posé de travers sur une coiffure abondamment pompadée, la chaîne de montre massive battant son ventre, couvert de bagues, de bracelets, de bijoux, le monocle vissé dans l'œil, et sautant le pommeau de sa canne. C'était bien là l'unique oisif que les générations se léguent l'une à l'autre, ne modifiant que l'extérieur.

C'est toujours le même imbécile, soucieux de la mode, se plaisant à des excentricités, satisfait pour toute aristocratie d'affecter une invincible paresse; vané de ne rien faire, veule et revenu de tout, sceptique dont les jugements ne se rendent qu'en phrases qui se puissent dire sans fatigue. Bref, le gaga de vingt ans.

« Sa petite cervelle emmagasine son lot de vanités; il le dépense en cravates rutilantes, en lingerie qui tire l'œil, en cigares qui lui font la bouche en cul de poule, en filles aux chignons jaunes qui le benent et dont il raffole pour pouvoir dire devant la galerie: « aux Montagnes russes ou à Trouville sur les planches ».

J'suis l'amant d'A. J'suis l'amant d'Amanda.

Amanda, c'est la beauté du moment, la poupée à la mode, la jolie personne la plus richement commanditée.

Amanda n'a qu'un défaut. C'est d'aimer trop la friture, Mahille, Valentino. Et les courses en voiture.

Mais sur ce défaut, il passe condamnation. Il paie la friture, il paie le Casino ou le Moulin Rouge, il paie les bijoux, les bouquets, tout ce que ses revenus, d'ailleurs limités, lui permettent de payer, et il est assez récompensé quand le chœur, sur la plage ou au Bois, apercevant ce dadas vainqueur et niais, chante: « Voyez ce beau garçon-là, c'est l'amant d'Amanda ».

Emile Carré avait saisi cette caricature, elle eut un succès colossal; un type était créé, qui malheureusement pour son auteur, ne pouvait, sous la forme qu'il lui avait donnée, se perpétuer, car il n'en avait traduit que l'extérieur momentané. Il a fait un gommeux irréprochable — mais c'est le gommeux d'il y a quinze ou vingt ans.

Toutefois, cette chanson fut l'origine d'un genre au café-concert « le genre Libert » qui n'est pas encore abandonné, qui pourrait ne l'être jamais, si les acteurs chargés de cet emploi consentaient, comme le faisait Grévin, à tenir à jour leur type d'après les échantillons rencontrés dans la rue.

Départements

RHONE. Villefranche. — Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de notre ville a été appelé à juger vingt et une affaires, parmi lesquelles nous relevons les condamnations suivantes: Vincent Saint-Cyr, huit mois de prison pour escroquerie;

Daoumann, femme Colas, un mois de prison pour outrages à la gendarmerie; Marie Cocasse, trois mois et un jour pour vol;

Gianoni Palmero, vingt jours pour coups; Claude Goutalais, trois mois pour vols; — Cadavre reconnu. — Hier matin, les employés de la compagnie du P.-L.-M. ont relevé sur la voie ferrée, près de la commune de Lancié, le cadavre d'un inconnu, âgé de trente ans environ.

Jusqu'à présent, on n'a pu établir son identité.

La gendarmerie a ouvert une enquête. — Vol. — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'effraction, dans le domicile du sieur Charles Sornay, vigneron à Villié-Morgon.

Tous les meubles furent fouillés par ces inconnus, lesquels ont emporté en s'en allant divers effets d'habillement et une montre en argent.

Un individu de quarante ans environ, étranger à la commune, est soupçonné comme l'un des auteurs de ce vol. La gendarmerie le recherche activement.

L'Arbresle. — Groupe ouvrier. — Les membres du groupe ouvrier de l'Arbresle, sont invités à se réunir ce soir jeudi, 8 septembre, à 8 heures précises, rue de Larvassat, 3.

Ordre du jour. — Fête du 22 septembre; compte rendu du congrès de la Libre-Pensée, du 5 et du 4 septembre; questions diverses.

Ampuis. — Fête annuelle. — Malgré le mauvais temps, la fête d'Ampuis a eu beaucoup de succès.

La joute a été suivie avec intérêt par la foule qui y assistait; y ont pris part: MM. Magnard Blaise, Benoit Verrier, Gay, André Cachet, Nicolas Vanel, Auguste Massé, Maurice Serinda et quelques étrangers notamment ceux de la commune de Loirs.

Toutes nos félicitations à ces bons jouteurs.

Accident. — Le nommé Montagnard, dit Nianbourg, demeurant à la Roche, a failli se noyer dans un ruisseau au lieu dit Pont-Royal, il allait, paraît-il, se laver les mains, lorsqu'il fut pris d'un étourdissement, et tomba la tête première dans l'eau. Sans le secours de M. Claude Pouzet, ténorin de l'accident, Nianbourg se serait noyé.

Rixe. — Hier, vers 7 heures du soir, une rixe aurait éclaté dans un établissement public au lieu dit de la Roche, entre les consommateurs, et plusieurs coups sanglants auraient été donnés; quelques personnes auraient été blessées gravement.

quet au premier étage de la Halle. Le soir, grand bal dans la cour d'honneur du collège.

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Incendie. — Un violent incendie s'est déclaré, avant-hier soir, chez Mme veuve Couturier.

Malgré la promptitude avec laquelle les secours ont été portés, les dégâts sont très importants.

LOIRE. Firminy. — Banquet des Anciens militaires. — Les membres de la société de secours mutuels des Anciens militaires de Firminy, qui désirent assister au banquet annuel du 22 septembre courant, ou qui n'ont pas encore donné leur adhésion, sont priés de se faire inscrire sans le moindre retard.

La commission d'organisation a besoin, en effet, de connaître le plus tôt possible le nombre de convives sur lequel elle doit compter.

Les adhésions sont reçues chez tous les membres de la commission d'organisation; on peut également se faire inscrire chez les administrateurs de la société.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. — Cour d'assises. — A l'audience de ce matin, la nommée Louise Michel, 24 ans, sage-femme à Saugues, « la femme aux commis voyageurs » ainsi que l'appelle le procureur de la République, dans son réquisitoire, était accusée d'infanticide. Sitôt après la naissance de son enfant, cette fille l'aurait saisi par le cou et l'aurait violemment projeté contre le bord de son lit.

Le coup a fait des ossements. Bénédictine des circonstances atténuantes, elle a été condamnée à cinq ans de travaux forcés.

A cette audience, la salle était bondée de monde. Chacun voulait voir et entendre cette jeune criminelle.

DROME. Valence. — Vol à la gare. — Hier, M. Lagrange, de Saint-Jean-en-Royans, en pénétrant dans le buffet de la gare de Valence fut bousculé par deux individus assez bien mis. Un moment après, en mettant la main dans sa poche, il constata que son portefeuille qui contenait quinze billets de 100 fr. lui avait été volé.

La gendarmerie a télégraphié le signalement de ces deux pickpockets aux gares environnantes.

Un coup de couteau à Bourg-les-Valence. — Cette affaire qui a tant fait de bruit vient d'avoir son dénouement en correctionnelle. Bernard a été condamné à huit jours de prison avec application de la loi Bérenger.

Marché aux raisins. — Voilà deux jours qu'il y a de nombreux arrivages de raisins au marché du Champ de Mars; les transactions commencent à se faire dans les prix de 16, 17, 18, 20 et 22 francs les 100 kil. selon la qualité.

Accident à Beauverès. — Le nommé Rostagno, travaillant à une carrière, a été assez grièvement blessé par la chute d'un bloc de pierre.

SUISSE

Berne. — L'état sanitaire est généralement satisfaisant en Suisse. On n'y signale aucun cas de choléra. Toutefois, l'arrêté du 23 août, concernant la France et la Russie, est étendu à l'Allemagne et à la Belgique. Il est interdit d'introduire et de faire passer en transit des chiffons, des vieux vêtements, des effets de literie usagés et du linge de corps, à l'exception des bagages des voyageurs. L'entrée du poisson de provenance belge est également interdite.

Soleure. — Les juristes suisses tiennent actuellement leur congrès en cette ville. Coire sera probablement désigné comme lieu du futur congrès.

Genève. — Dimanche 26 septembre, au Vélodrome de Varenbâle, auront lieu les dernières courses internationales de l'année, organisées par l'Union vélocipédique genevoise. Le programme comprend 7 courses, deux handcaps et deux grands bicyclettes, une inter-club et deux internationaux, avec prix importants.

La compagnie P.-L.-M., à l'occasion des fêtes qui auront lieu à Paris le 22 septembre pour célébrer le centenaire de la proclamation de la République, organisera des trains de plaisir pour Paris dans les mêmes conditions de prix que pour les fêtes du 14 Juillet.

La police ne reste pas inactive, il faut croire que les réclamations dont elle a été assaillie ces derniers jours produisent quelque effet. En une semaine elle a procédé à l'arrestation d'une quarantaine d'individus des deux sexes pour vol, ivresse, scandale, rébellion, vagabondage, rupture de ban et racolage. Mieux vaut tard que jamais.

Mardi on eu lieu les obsèques de M. J. Grasset-Rival, ancien directeur des fanfares militaires des bataillons genevois. Ces fanfares, par ordonnance fédérale, sont réduites à leur plus simple expression: 10 ou 12 exécutants au maximum. Pour qu'il y ait cette mesure, en vigueur depuis bientôt vingt ans?... C'est une question que posent actuellement encore, bien des amis du regrettable chef des fanfares genevoises.

FÊTES DU CENTENAIRE DE LA SAVOIE (DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL) Chambéry, 7 septembre. Le ciel se rit des manifestations des hommes.

Amère dérision du sort! Depuis que le dernier lampion s'est éteint sur nos fêtes, un temps superbe nous est revenu, le soleil brille maintenant radieux dans un ciel bleu et sans nuages. Il fait un peu frais cependant, les pluies continuelles de ces derniers jours ayant fait sensiblement baisser la température; les cimes lointaines de nos montagnes sont mêmes déjà couvertes de neige qui sera heureusement vite fondue avec le soleil revenu.

ou tous les maîtres de la pédale s'étaient inscrits, a été très intéressant.

Voici les résultats :
Pria du centenaire. — 3,000 mètres. — Réserve aux coureurs savoyens. — 4 Foray, Chambéry, 6 m. 4/5; 2 Niéttin, Chambéry, 3 Bal, Chambéry.

Le bal costumé donné dans la grande salle du théâtre n'a pas répondu à l'attente des organisateurs.

UN COMPLICE DE RAVACHOL

Montbrison, 7 septembre. La cour d'assises de la Loire, siégeant à Montbrison, a condamné, ce soir, aux travaux forcés à perpétuité, le sieur Vernier, ancien négociant de Saint-Etienne, tombé depuis longtemps dans les bas-fonds de la société.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 7 septembre, 4 heures soir. Hauteur du baromètre : 765. — Température + 10°. — Direction du vent : Nord.

Situation générale. — Le temps reste au beau sur le continent, les pressions sont supérieures à 760 sur presque toute l'Europe.

Dernière heure. — La basse barométrique signalée sur les îles Britanniques se propage jusqu'à nos régions : elle atteint 5 millimètres à Boulogne, 4 à Paris, 2 à Perpignan.

Le Midi commence à nous expédier ses vins de la récolte de 1892.

Depuis deux jours, des trains complets de vins nouveaux, provenant de différentes contrées du Midi, traversent nos gares de chemins de fer se dirigeant sur Bercy.

A propos d'Ibsen et des Revenants, la pièce dont l'Écho de Lyon a rendu compte hier :

Il faut croire que ce n'est pas seulement à nos esprits français que le drame norvégien paraît obscur et pénible.

Hier s'est ouverte à Genève la quatorzième session de l'Institut de droit international.

Quelques-uns de nos confrères ont démenti hier la nouvelle que l'Écho de Lyon avait donnée au sujet de la démolition à bref délai du Théâtre-Bellecour.

Or, M. Duchez a reçu une lettre de M. Guimet, il y a quelques jours, et cette lettre spécifiait en propres termes que le premier coup de pioche devait être donné le 1^{er} octobre.

M. Guimet, on le sait du reste à Lyon, est un homme de volonté ; il l'a prouvé souvent, notamment dans son exploitation du Théâtre-Bellecour et, plus récemment, à propos du transfert de son musée à Paris.

Diverses propositions ont été faites cette année à M. Guimet, au sujet de son théâtre : la direction des postes avait songé un instant à installer les services qui dépendent de son administration. Mais l'exiguïté de la façade aurait occasionné l'achat de la maison « de la Vierge » qui se trouve à côté. Le prix était trop élevé, il fallut y renoncer.

Le Lyon-Républicain, lui aussi, fut en pourparlers. Le prix sans doute l'effraya, ainsi que l'insultif d'une grande partie de l'immeuble.

Il ne faut pas oublier que l'Écho de Lyon, qui n'a jamais gagné d'argent, coûte bon an mal an 60,000 francs. — C'est un joli denier. M. Guimet paie lui-même

tous ses employés, son conservateur, son luminaire, le concierge, les frais de contributions et la location du hangar où sont remis quantité de décors.

Nous ne pouvons que regretter la détermination de M. Guimet qui va priver la ville de Lyon d'une des plus belles salles de spectacle qui existe au monde après l'Opéra de Paris.

Le Théâtre-Bellecour était trop grand, c'est ce qui l'a tué. Une bonbonnière existait encore aujourd'hui ; les directeurs se l'arrachaient, et le propriétaire actuel toucherait de beaux loyers.

CONCERT-CONFÉRENCE A OULLINS

Dimanche prochain 11 septembre, à une heure de l'après-midi, aura lieu à Oullins, dans la grande salle de la brasserie des Chemins de fer, un grand concert-conférence suivi du tirage d'une tombola donnée au profit des écoles laïques, par la société d'encouragement.

La fanfare d'Oullins, ainsi que de nombreux artistes prêtèrent leur bienveillant concours.

Cette solennité sera présidée par M. Clapot, député de Lyon et président du conseil général du Rhône, qui sera assisté de M. Genêt, conseiller général, ainsi que de plusieurs notabilités des corps élus de Lyon et du département.

Nous devons signaler tout particulièrement, parmi les artistes qui prêtèrent leur concours, une jeune fille de 18 ans, aveugle depuis son enfance et douée d'une intelligence exceptionnelle, M^{lle} Marguerite Bernardin — c'est son nom — est élève à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris, où elle est une des premières pour tout ce qui concerne les sciences et le travail manuel, mais principalement pour le piano, dont elle joue à la perfection.

M^{lle} Marguerite Bernardin, qui est pour quelques jours en vacances chez ses parents, place de la Mairie, 5, à Oullins, se fera entendre dimanche prochain dans le final de la sonate en ut mineur de Beethoven.

Nous donnerons d'ailleurs le programme de cette fête.

Conseil Général du Rhône

Séance du 7 septembre

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Clapot.

M. le préfet, répondant à une demande formulée au cours de la dernière séance par M. Carriez, donne au conseil la répartition entre les communes intéressées de l'indemnité qu'elles auront à payer au concessionnaire pour le rachat du pont Saint-Bernard.

M. Carriez remercie M. le préfet de ces renseignements.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission des vœux, mais le conseil, sur la proposition de M. Sorray, décide que contrairement à un ancien usage, aucune commission spéciale ne sera nommée et que les vœux émis seront renvoyés devant la commission spéciale.

L'ORDRE DU JOUR

Le conseil aborde ensuite la discussion de son ordre du jour très chargé, mais ne comprenant que peu de questions intéressantes.

M. Masson lit un rapport sur les chemins vicinaux. Il résulte de ce document qu'il reste sur les crédits votés un reliquat de 54,469 fr. Sur la proposition du rapporteur, cette somme sera répartie entre diverses communes pour réparer ou faire des chemins.

M. Paillasson fait voter une subvention de 1,000 fr. pour la réfection de la carte agronomique du Rhône.

Cette vieille question du raccordement, à la Demi-Lune, de la ligne de Lyon à Morant avec la compagnie P.-L.-M., revient encore sur le tapis.

Le rapporteur de l'affaire, M. Paillasson, lit les conclusions de son rapport qui sont celles-ci : « La compagnie Ouest-Lyonnais s'engage à faire exécuter le raccordement, d'après le tracé établi en 1892 ; le département lui paiera une indemnité de 200,000 fr. »

M. le préfet espère que le conseil votera les conclusions telles qu'elles sont présentées, et négligera un article additionnel que la compagnie Ouest-Lyonnais avait tenté d'introduire dans la convention dont il est question.

M. Ferrvier ne s'oppose pas au raccordement des deux lignes, mais il voudrait un autre tracé. Celui-ci est jugé préjudiciable à la Demi-Lune. S'il est adopté, plusieurs routes et chemins seront coupés par la voie ferrée.

On passe au vote, et à la presque unanimité le conseil adopte les conclusions du rapporteur.

M. Lassalle demande au conseil de prendre une délibération modifiant le nom de la commune de Lamure. Pour éviter de confondre leur commune avec celle de La Mure (Isère), les habitants demandent que dorénavant elle s'appelle La Mure-sur-Azergues. Adopté.

Sur la proposition de M. Lassalle, le conseil renvoie à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Repliquet, Lassalle, Garapon et Genet, l'examen d'un dossier relatif à l'achèvement du chemin de grande communication n° 12, qui relie Lyon à Feyzin.

M. Carret fait voter : 1° une continuation de bourse à M. Louis Gobert, élève de l'école d'horticulture de Versailles ; 2° un crédit supplémentaire de 800 fr. pour élever le taux des bourses départementales accordées à certains élèves de l'école de chimie.

Le conseil nomme ensuite MM. Grinand et Lassalle membres du comité départemental de protection des enfants du premier âge ; il décide la transformation de la maison d'arrêt de Lyon et l'installation de divers services dans le quartier des femmes.

À sa dernière séance, il avait déposé un vœu demandant la création d'un nouvel accès du côté sud de la gare de Perrache. Ce vœu transmis à la Compagnie ayant été repoussé, le conseil décide de le renouveler.

Au sujet de la réglementation de la pêche en 1892, une longue discussion s'engage.

On passe aux voix et le conseil décide que la pêche à l'alose ne sera pas tolérée pendant les mois où la pêche des autres poissons est prohibée.

L'école centrale lyonnaise sollicite une subvention de 12,000 francs. Tout en reconnaissant les services que rend cette école à la population, M. Caussé, chargé d'examiner cette demande propose de la réduire à 5,000 francs ainsi répartis : 2,500 francs pour des boures et 2,500 francs donnés à titre d'allocation.

Une subvention de 2,000 francs est ensuite accordée à la commune de Bessy-sur-Loire. Le bal de la gendarmerie de Ste-Columbe est renouvelé avec une augmentation de 300 francs.

A ce propos le rapporteur, M. Genêt, prie

l'administration de lui fournir ses demandes de renouvellement de baux quelque temps avant leur expiration, afin que le conseil ait le temps de choisir d'autres locaux, si ceux loués le sont dans des conditions trop onéreuses pour le département.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Genêt constatant que les ingénieurs ont fait une étude du chemin de fer projeté entre Villefranche, Beaujeu et Monsols, autorise la mise à l'enquête de ce projet et sa demande de déclaration d'utilité publique.

Il donne ensuite acte de divers rapports ou dossiers et autorise la commune de St-Fons à se servir du rabais de 10,000 francs consenti sur la somme de 58,969 francs destinée à la construction d'une école de garçons, pour des travaux supplémentaires à faire à cette école.

De plus, il appuie la demande d'abandon de la part de ce rabais revenant à l'État que la commune a formulée.

DÉPÔT DE VŒUX

M. Méra dépose un vœu demandant la suppression du vote par procuration dans toutes les assemblées.

M. Ravarin dépose deux vœux, un demandant la création d'un bureau de poste à Saint-Just ; le second réclamant le déclassement des fortifications qui entourent Saint-Just.

Ces vœux sont renvoyés à la commission générale. Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 4 h. 30. Vendredi séance publique.

LES PIQUEURS D'ONCE

La police était mise au courant, ces jours-ci, de certains vols de soie commis aux dépens d'une grande maison de soierie lyonnaise.

Voici comment les vols ont été commis : Plusieurs personnes avaient remarqué qu'une femme de mœurs légères, maîtresse du nommé B..., âgé de 28 ans, employé chez un teinturier, recelait chez elle une certaine quantité de coupons de soie.

C'est son amant, le nommé B..., qui apportait à cette dernière la soie provenant de ses vols.

B... fut arrêté et longuement questionné. Il finit par avouer qu'il était lié étroitement avec un nommé V..., âgé de 24 ans, lequel était employé dans une grande maison de la rue Lafont.

Lorsque V... préparait les coupons qui devaient passer par la teinturerie, il en ajoutait quelques-uns en plus que son ami B... arrêtaient au passage et gardait.

C'est de cette manière que, sans être vu, les deux complices pouvaient distraire une assez grande quantité de marchandises.

Une perquisition opérée chez V... amena la découverte d'une quantité de soie assez considérable. Toutefois, il est bon de faire remarquer que V... n'a détourné que de la soie de qualité inférieure, pour une valeur de 700 à 800 francs.

La maison dans laquelle V... était employé, n'a pas reconnu une partie de la soie trouvée chez ce dernier.

Peut-être est-ce là le produit d'autres vols ? Le parquet est saisi de l'affaire en ce moment.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 8 septembre, 2539 jour de l'année. Dernier quartier le 13; Nouv. lune le 21. Soleil : lever, 5 h. 28; coucher, 6 h. 26

Pour les enfants pauvres. — Mardi ont eu à Vaise lieu les obsèques de M. Savariaux, entrepreneur de charpentes.

Les nombreux amis qui assistaient aux funérailles ont fait une collecte pour l'achat d'une couronne et le reliquat, soit une somme de vingt-deux francs, a été remis à l'Écho de Lyon par M. Morin jeune, pour être versé au profit du patronage des enfants pauvres de Lyon.

L'accident du Parc. — Le jeune Henri Perron, qui a eu la jambe mangée par un ours au parc de la Tête-d'Or, est toujours à l'Hôtel-Dieu.

Son état s'améliore de jour en jour. Avec l'insouciance familière à son âge, il ne s'est pas trop affecté de l'accident qui lui est arrivé. Il n'en a pas été de même de son père, dont il a reçu la visite, et qui s'est mis à pleurer lorsqu'il a vu son fils amputé d'une jambe.

Une vengeance. — Un drame s'est déroulé hier soir, à 4 heures, rue Dunoir. Une fille Marie-Louise X..., 47 ans, rue Tourret, a porté un coup de couteau à son amant qui habite le quartier.

Pendant que deux gardiens de la paix arrêtaient la femme, des passants transportaient le blessé dans son domicile. La blessure a pénétré de trois centimètres dans les chairs au-dessus du sein gauche.

Quant à l'auteur de cet acte inqualifiable, elle était absolument ivre. Elle a répondu que son amant ne voulait pas la suivre, elle avait résolu de se venger. La victime ayant refusé de porter plainte, Marie X... a été remise en liberté. Ajoutons que la personnalité de la femme n'est aucunement intéressante ; malgré son jeune âge elle est déjà inscrite sur le registre des mœurs.

Tombé d'un échafaudage. — Adrien Chinat, 33 ans, demeurant rue Tête-d'Or, 86, qui travaillait dans une maison en construction, rue Martin, est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de 4 mètres.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu où l'on a constaté une fracture de la jambe droite.

Arrestation. — On vient de mettre la main sur cinq malfaiteurs dangereux, auteurs de la récente agression nocturne sur le jeune Claudius Lepallut, dont l'Écho de Lyon a déjà parlé. Ce sont les nommés François Mouché, âgé de 21 ans, Gany-Paillet, 21 ans, Eugène Muguy, 21 ans, Théophile Novel, 40 ans, et François Novel, 47 ans.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

Vol avec effraction. — La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans le domicile de M. Sestier, directeur de la compagnie générale du factage lyonnais, rue Palais-Gaillet, 10.

Après avoir volé une somme de 70 francs placée dans un tiroir, ils ont descellé un coffre-fort fixé dans le mur, mais ils n'ont pu réussir à l'emporter à cause de son poids énorme.

dérobés par elle quelques jours auparavant.

Un commerçant qui reconnut la marque de fabrique fit arrêter la voleuse. Au poste de police, elle a, du reste, avoué le fait.

Comptoir dévalisé. — M^{lle} Pupion qui tient un comptoir rue Mazenod, 62, avait dû s'absenter, hier après-midi. À son retour elle constata que l'on avait fracturé la porte de son appartement et le tiroir d la banque qui contenait une somme de 770 francs. L'argent, bien entendu, a disparu.

Chasse au voleur. — Mme Marie Har-teaud, rue St-Joseph, 56, qui se reposait hier soir, à onze heures, sur un banc de la place Carnot, a été dévalisée de sa sacoche par un rôdeur.

Deux jeunes gens ayant vu le fait se mirent à la poursuite du voleur qui fuyait dans la direction du quai de la Charité.

Aux cris de : Au voleur ! arrêtez-le ! poussés par les jeunes gens, les gardiens du poste de la Manufacture des Tabacs sortirent aussitôt et arrêtrèrent l'individu, un nommé Étienne Gallon, 36 ans, manoeuvre, rue Séguin, 41.

Outrages à la pudeur. — On a surpris hier, au fort Montessuy, un nommé Jean Bernavon, âgé de 53 ans, jardinier à Caluire, qui se livrait à des actes obscènes avec une jeune fille de 12 ans.

Bernavon a été écroué pour outrages à la pudeur.

Le feu. — A deux heures du matin, le feu s'est déclaré dans l'atelier de pâtes alimentaires de M. Hartaud, montée des Carmélites, 10.

Les dégâts sont évalués à 200 fr. — Une partie de la toiture de la forge Beaufort, rue de la Pyramide, 30, a été détruite par le feu. Le lieutenant Latour était sur les lieux. Dégâts, 500 fr.

Enfin, à une heure de l'après-midi, les pompiers du dépôt central ont été avisés qu'un incendie venait de se déclarer chez M. Poirjot, rue de l'Oisellerie, 2, à Vaise.

À leur arrivée, les pompiers de la 5^e compagnie, sous les ordres du capitaine Ponchon, avaient éteint le feu. Dégâts, 4,000 fr. environ.

Casino des Arts. — M. Mévisto interprétera ce soir : les Macchabées, Mimi, la Morgue (né-dit), d'Alphonse, du Théâtre-Français (nouveau) du Chat-Noir.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

Incessamment : numéro exceptionnel : Miss Eva, la femme à barbe équilibriste, accompagnée du Roi des Chimpanzés.

La joyeuse Bonnaire paraîtra par l'avant-dernière fois et chantera ses dernières créations. Tous les soirs : les Montour.

de la République qui leur accorde l'amnistie à l'occasion de son avènement. On trique avec le gardien et le n° 207 et le n° 208 deviennent M. et M^{me} Ménessier et se réconcilient.

C'est joyeusement mené, c'est artistement bâti comme pièce, le contraste est amusant et c'est nouveau pour le spectateur qui n'est pas admis souvent dans la société de ce monde un peu spécial ; l'auteur ne plus, j'imagine. C'est donc de la bonne charge d'atelier.

Mais là où le Théâtre-Libre, ou mieux M. Antoine, — puisque c'est lui qui est le Théâtre-Libre même, le directeur, le comité de lecture, — là où M. Antoine dépasse les bornes, c'est quand il nous représente une ordure comme celle qu'il nous a offerte hier soir sous le titre de La Dupe, par M. Georges Ancey.

C'est l'histoire d'une femme du monde qui, amoureuse de son mari, mais amoureuse pour une espèce de rage malade, se laisse maltraiter par lui, laisse dépouiller sa mère de sa fortune ; car cet être entretient une autre femme et vole pour satisfaire aux exigences de sa maîtresse.

Mais tout cela n'est encore rien, il y a un luxe de détails, une profusion de malpropres accumulés là-dedans comme à plaisir, et il s'agit de savoir si l'auteur a voulu se moquer du public ou si simplement c'est un morbide dont le cas relèverait plutôt de la maison de santé que de l'analyse dramatique.

Il n'y a pas dans les cinq actes de la Dupe un seul mot qui soit vrai, qui soit dicté par la nature, pas un personnage étudié. C'est tout fait de chic, sans souci de peindre la réalité. Ah ! si c'est l'humanité telle que la voit M. Ancey, il est à plaindre ; si c'est la société qu'il fréquente et qu'il photographie pour nous, je ne lui en fais pas compliment.

Rendez-nous le vieux théâtre, rendez-nous les pièces que vous aimez poncives. Car les vôtres aussi sont poncives ; au lieu de nous promener à travers les héros, vous nous vautre-trez à travers les escarpes, les souteneurs et les filles du trottoir. Pouah !

Nous aimons mieux le bon vieux temps que votre art nouveau qui, sous prétexte de réalisme, de peinture sur le vif, vous dispense du travail d'imagination, qui, sous prétexte de pièces extraites de la vie courante, vous dispense d'apprendre le métier d'auteur. Un photographe ne peut pas avoir la prétention d'être un artiste peintre, et encore vous êtes de mauvais photographes.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on laisse jouer devant le public des morceaux de cet acabit. Qu'à Paris, au Théâtre-Libre, qui est un théâtre privé, on permette ces exhibitions-là, très bien ; mais qu'à Lyon on nous convie à assister à l'étalage de cette porriture au Grand-Théâtre, non. Que l'autorité prononce le huis-clos. Notre première scène n'est pas un égout.

S. SOCIÉTÉ DES TIREURS DU RHÔNE. — Résultat du concours public du 4 septembre : 1^{er} prix M. Bonnet-Gomet 130 dégrés, 2^e Buisson 235, 3^e Billiaz 422, 4^e Berquet 440, 5^e Grel 532, 6^e Bismont 538, 7^e Mogenet 646, 8^e Douillet père 740, 9^e Gendin 795, 10^e Guillot 946, 11^e Hess 1020, 12^e Geor 925, 13^e 1065.

La Patriote. — Les sociétaires sont priés d'être exacts aux répétitions, la société prenant part au festival de Montplaisir. Les jeunes gens qui désirent faire partie de la société comme tambours ou clairons, sont priés de se faire inscrire au local, 9, rue des Passants, les mardis, jeudis et samedis, de 8 à 10 heures du soir.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

Le syndicat des ouvriers apprêteurs de Lyon et de la banlieue invite la corporation à assister aux funérailles du citoyen Auguste Filliard qui auront lieu aujourd'hui à une heure trois quarts.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue de Crillon, 25.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des républicains radicaux du Rhône (IV^e arrondissement). — Tous les membres et adhérents du comité sont invités à retirer, auprès de leurs délégués, leurs cartes pour le banquet fraternel donné en l'honneur du centenaire de la République, le 22 septembre, jour de la fête nationale, à sept heures précises du soir, au siège du comité, café Chevalier, 159, boulevard de la Croix-Roussé, sous la présidence du citoyen Aimé Grinand, conseiller général, assisté des citoyens Guicherd, Dupont, Mossignier, Grinand, Claret et Thévenet, élus de la démocratie de la Croix-Roussé. Inauguration d'une statue de la République offerte par un généreux délégué.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nouvelle Alliance lyonnaises. — Liste des numéros gagnants et non retirés à la tombola du 4 septembre 1892 :

Table with 6 columns of numbers: 74, 95, 400, 438, 442, 449, 468, 473, 240, 326, 344, 357, 375, 393, 421, 468, 473, 480, 532, 542, 581, 618, 685, 674, 708, 728, 769, 773, 786, 885, 935, 966, 992, 995, 1058, 1086, 1093, 1099, 1127,

ROCAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

C'était pour obéir à ce programme que maître Rocambole avait entraîné le comte, Guignon et Léon Rolland sur la passerelle de la machine pour les conduire de là dans l'île de Croissy, où, disait-il, les deux femmes étaient prisonnières.

le sang-froid qu'il eût mis à plonger dans un établissement de bains au pont Neuf ou au pont Louis-Philippe. — Hum ! murmura-t-il en sentant le contact de l'eau glacée, car on était alors en plein mois de janvier, elle est un peu fraîche, et ce bain froid est risqué pour la saison... Bah !

connaissait les habitations de ces sortes d'embarcations, qui sillonnaient le fleuve nuit et jour de leur sourd et lent sillage. Deux hommes, trois au plus, les conduisent et vivent éternellement à bord. Ils ont toujours du feu, quelque chose à manger, et ils accueillent assez complaisamment les canotiers et les pêcheurs qui montent à leur bord.

soins, le firent changer de vêtements et lui donnèrent quelques gorgées d'eau-de-vie. Une fois restauré, Rocambole descendit dans la cabine, où il y avait du feu et s'y coucha à côté du patron, qui avait cédé la barre à son second.

sait Rocambole ; et elle était montée au pavillon du parc, dans la villa où se trouvait Jeanne et Cerise. Rocambole monta au premier étage, où était toujours le cadavre de Colar, moyennant un mare de sang.

— Flambé ! dit le vaurien, en le désignant du doigt à Nicolo. — Et la mère ? demanda le saltimbanque avec tout l'intérêt d'un amateur épris, inquiet sur le sort de l'objet aimé.

Etude de Me LEFAURICHON, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32.

VENTE PAR LICITATION Au Palais de Justice de Lyon LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1892 A MIDI En deux Lots

1° Magnifique Propriété de produit et d'agrément, dite Château de Mondevous, située à Beynost (Ain), vastes bâtiments, cour, salle d'ombrage, jardins, vigne, verger, pré, etc., closé de murs, contenance 3 hectares environ ; eaux de source abondantes ; station du chemin de fer à moins de 400 mètres.

2° Terre en la même commune, dite Terre de la Murière, au lieu dit Plan-du-Soleil, contenance 1 hectare 74 ares.

Mise à Prix : 1,800 fr. Pour renseignements, s'adresser à Me Lefaurichon, avoué poursuivant ; à Me Guillaumin-Perrin, avoué co-licitant, rue Dubois, n° 49, et pour voir le cahier des charges au Greffe du Tribunal civil de Lyon où il est déposé.

Mme Ekaterinodar DE VIATKA Sujet russe extra-lucide

Sommambule, cartom. mains, fleurs, rêves, tout par dates, donne hauts conseils par l'astrologie, secret du Grand-Albert, destinée, consult., 3 fr., de 10 h. matin à 9 h. soir, même par correspondance, 5 francs, mandat ou timbres, 40, rue Constantine, Lyon-Terreaux. — EN DECEMBRE Leçons des 33 méthodes étrangères, inconnues en France.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon

TIRAGE DU 15 SEPTEMBRE BONS DU Crédit Foncier Bons Algériens DU CRÉDIT FONCIER

CAISSE MUTUELLE ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

BICYCLETTES ROCHET, 7, rue Part-Dieu

DIX ANS DE SUCCÈS MME CLAUDIA

PAPIERS PEINTS E. MEYSONNIER

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER WAGON

AUX DOCKS DE LA CHAPELLE PAPIERS PEINTS

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève.

Entreprise de Travaux Publics et Privés ODDOUX & CIE

AGENCE FOURNIER 14, RUE CONFORT, LYON

BOURSE DE LYON Du 7 Septembre 1892 FONDS D'ÉTAT

BOURSE DE PARIS Du 7 Septembre 1892 DÉPÔTE GOUVERNEMENTAL

APRÈS BOURSE Du 7 Septembre COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 7 Septembre 1892

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche